

Date d'affichage :
20 décembre 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Madeleine RIGAUD présente jusqu'à la question n° 47, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel ROUSSEL, Monsieur Franck PAILLON, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur André REYNAUD, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BERARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Gérard CONVERT, Madame Laetitia CORNU, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Yves DEVEZE, Monsieur Laurent DUPLOMB présent jusqu'à la question n° 52 puis a donné pouvoir à Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Michel FORESTIER, Monsieur Alain FOUILLIT, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Albert HERITIER, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel LAURENT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Danielle MALARTRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Madame Christiane MOSNIER, Madame Geneviève PIGER, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Monsieur Pierre ROBERT, Monsieur René SAINTENAC, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Maurice VALENTIN, Madame Isabelle VERDUN présente jusqu'à la question n° 35 puis a donné pouvoir à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jacques VOLLE

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Laurent MIRMAND à Monsieur Claude CHAPPON puis présent à partir de la question n° 16, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Danielle MALARTRE, Madame Caroline BARRE à Monsieur Willy GUIEAU, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Pierrette BOUTHERON à Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Stéphane ROUX, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Marc PLOTTON, Monsieur Adrien GOUTEYRON à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Paul MAURY à Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Christine NOTON à Madame Sylvie BARBE, Monsieur Gilbert PEYRET à Madame Rachel GARRABOS, Madame Maryse POURRAT à Madame Marie-Louise VINCENT, Madame Christine THIVAT à Monsieur Jean-Marie BADIOU

Absent(e)s :

Monsieur Paul BARD, Monsieur René BERTHON, Madame Catherine CHALAYE présente à partir de la question n° 16, Monsieur Gérard CHAPELLE, Monsieur Bruno COUDERT, Madame Nadine HERITIER BRANCO, Monsieur Jean-Pierre MORGAT, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur André ROCHE

Secrétaire de séance : Roselyne BEYSSAC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20h55.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉSIGNE Madame Roselyne BEYSSAC pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 14 décembre 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2017

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
- 30 novembre 2017

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 INSTAURATION DE LA TEOM SUR LES COMMUNES DE MONISTROL-D'ALLIER ET SAINT-PRÉJET-D'ALLIER.

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE l'instauration de la TEOM au 1^{er} janvier 2018 sur le périmètre des communes de Monistrol-d'Allier et de Saint-Préjet-d'Allier
- CREE, à compter du 1^{er} janvier 2018, une zone supplémentaire pour la perception de la TEOM afin de prendre en compte les modalités de gestion différenciées sur ce périmètre :

Zone 5 : Monistrol-d'Allier, Saint-Préjet-d'Allier

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 86
Contre : 1
Cécile GALLIEN

N° 5 CONTRATS CITEO ET CONTRATS DE REPRISE : SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, les deux contrats proposés par CITEO, à savoir le contrat pour l'action et la performance barème F, pour la partie emballages et le contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers, pour la partie papier, et tout document afférent, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022,
-
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de reprises des matériaux, et tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2018

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les 18 communes suivantes :
Aiguilhe, Bains, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspuzac, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Jean de Nay, Saint Privat d'Allier, Saint Vidal, Sanssac l'Eglise, Vals Près-le-Puy, Vazeilles- Limandre et Vergezac.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNULLATION DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- APPROUVE l'annulation des produits irrécouvrables suivants :
 - Assainissement : 73 227,79 € H.T.
 - Eau : 88 868,30 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 49

Contre : 10

Jean-Paul BERARD Annie BOUCHET Yves COLOMB Michel FILERE Jean-François GISCLON Roland GOBET Albert HERITIER Maguy MASSE Christine THIVAT Isabelle VERDUN

Abstention : 28

Gerard GROS, Magalie ALLIBERT, Georges ASSEZAT, Sylvie BARBE, Roselyne BEYSSAC, Bernard BONNAL, Jean-Claude BONNEBOUCHE, Pierrette BOUTHERON, Jean-Marc BOYER, André BRIVADIS, Didier DANTONY, Yves DEVEZE, Eric DUNIS, Laurent DUPLOMB, Guy EYRAUD, Jean-Claude EYRAUD, Pierre FAYOLLE, Michel FORESTIER, Alain FOUILLIT, Marc GIRAUD, Paul MAURY, Gilbert MEYSSONNIER, Christine NOTON, Jean-Yves REYNAUD, René SAINTENAC, Maurice VALENTIN, Jean-Paul VIGOUROUX, Marie-Pierre VINCENT

**N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT 2018**

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, à liquider au titre de l'exercice 2018 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit :
 - Budget Eau : 446 000,00 €,
 - Budget Assainissement : 304 000,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 AVANCE DE TRÉSORERIE AU BUDGET DE L'EAU PAR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- ACCEPTE le report de l'échéance du remboursement de l'avance de trésorerie du budget de l'eau au budget de l'assainissement, d'un montant de 800 000 €, en raison des motifs précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à faire usage de cette même procédure d'avance de trésorerie, en tant que de besoin, afin d'assurer une gestion satisfaisante du service, et à signer tous documents indispensables à réalisation des présentes dispositions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 TITRES DE TRANSPORTS URBAINS : DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU POINT DE VENTE À CRAPONNE SUR ARZON, À SAINT-PAULIEN, À MONISTROL D'ALLIER ET À SAINT-PRÉJET D'ALLIER

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DECIDE d'établir à compter du 1^{er} janvier 2018 une concession de dépôt-vente avec Madame Annick GABE, exploitante du tabac-cadeaux situé 5 boulevard du Nord à Craponne-sur-Arzon, une concession de dépôt-vente avec Monsieur Christian LAHONDES, gérant de la SNC Les Genêts 42, avenue Ruessium à Saint-Paulien et une concession de dépôt-vente avec les mairies de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet d'Allier pour la vente des carnets de 10 tickets,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces concessions de dépôt-vente.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) :
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- NOMME un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) :
 - Monsieur Jean-Paul BRINGER
 - Monsieur Willy GUIEAU

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 TRANSFERT DE COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PORTANT SUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS DU 22 AOÛT 2000

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 22 août 2000 portant sur l'organisation et le financement des transports publics de voyageurs. Cet avenant précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se substitue au Département de la Haute-Loire et qu'elle versera, chaque année en deux versements, la somme de 454 770 € à la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : MODALITÉS DES DÉPLACEMENTS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES OU EXTRA-SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- RECONDUIT les déplacements gratuits accordés aux écoles de l'enseignement primaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, incluant les écoles du nouveau périmètre, selon les mêmes dispositions que précédemment. Ces déplacements peuvent être effectués aussi bien en car scolaire qu'en train.

1- les déplacements s'effectuent sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

2- le nombre de déplacements, par année scolaire et pour chaque établissement scolaire, est fixé comme suit :

- 2 déplacements pour les écoles de 1 à 5 classes,
- 4 déplacements pour les écoles de 6 classes et plus,

3- les établissements scolaires doivent informer la Communauté d'agglomération de leur projet de déplacement au moins 15 jours avant la date prévue. Ce délai est impératif et ne peut en aucun cas être réduit, confirmation écrite si demande téléphonique,

4- après consultation des entreprises de transport, la Communauté d'agglomération établit un bon de commande qu'elle adresse, en deux exemplaires originaux, au transporteur retenu,

5- les déplacements ne doivent entraîner qu'un seul aller-retour, une seule destination, se faire sur une seule journée et cela pour un seul établissement scolaire.

6- les déplacements ne concernent que la prise en charge d'un seul car par la Communauté d'agglomération. Si l'effectif, élèves plus accompagnateurs, devait être supérieur à la capacité maximale d'un véhicule, le deuxième véhicule serait à la charge de l'école ou ce déplacement pourrait au choix de l'établissement scolaire valoir deux déplacements annuels.

- PRECISE les sorties « golf » sont désormais décomptées de ces sorties scolaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ PISCINE : MODALITÉS DE DÉPLACEMENTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- RECONDUIT les déplacements dans le cadre des piscines situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Ceux-ci sont accordés aux écoles maternelles et

primaires de la Communauté d'agglomération, incluant les écoles et bassins du nouveau périmètre.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 CENTRES DE LOISIRS : MODALITÉS DES DÉPLACEMENTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- RECONDUIT la mise en place des déplacements gratuits accordés aux centres de loisirs de la Communauté d'agglomération, incluant les centres de loisirs du nouveau périmètre, selon les mêmes dispositions que précédemment. Ces déplacements peuvent être effectués aussi bien en car scolaire qu'en train.

1- le nombre de déplacements, par an et pour chaque centre de loisirs, est fixé comme suit :

- pour les centres de loisirs desservis par les transports urbains, deux déplacements par an en dehors de l'utilisation classique des lignes urbaines,
- pour les centres de loisirs non desservis par les transports urbains, cinq déplacements par an,

2- les déplacements sont organisés avec un minimum de 15 enfants et s'effectuent sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

3- les centres de loisirs doivent avertir la Communauté d'agglomération de leur projet de sortie au moins 15 jours avant la date prévue. Ce délai est impératif et ne pourra en aucun cas être réduit. Toute demande téléphonique doit être suivie d'une confirmation écrite,

4- les déplacements ne doivent entraîner qu'un seul aller-retour et se faire sur une seule journée,

5- les déplacements ne concernent que la prise en charge d'un seul car par la Communauté d'agglomération. Si l'effectif, enfants plus accompagnateurs, devait être supérieur à la capacité maximale d'un véhicule, l'utilisation d'un deuxième véhicule serait soit à la charge du centre de loisirs, soit déduit du nombre de déplacements octroyés,

6- les déplacements ne doivent entraîner qu'un seul aller-retour, une seule destination, se faire sur une seule journée et cela pour un seul centre de loisirs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 16 SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE :
CRÉATION ET FIXATION DES TARIFS EN 2018 POUR LES RÉSIDENTS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- DÉCIDE de créer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique à destination des résidents de la Communauté d'agglomération,

- FIXE les tarifs de location longue durée de vélos à assistance électrique pour l'année 2018 comme suit :

- 7,00 €/semaine,
- 30,00 €/mois,
- Caution de 600,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 TRANSFERT ET LE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR L'EXTENSION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la convention sur le transfert et le financement des transports scolaires sur l'extension du territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ZONE D'ACTIVITÉS DE TAULHAC : ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE BM 96

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable la parcelle BM 96 sur la commune du Puy-en-Velay. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service des Domaines,
- ASSURE une surveillance des biens acquis et s'engage à prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance,
- ACCEPTE de ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention avec l'EPF,
- ACCEPTE de ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :
 - * si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,
 - * si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne,
- ACCEPTE de n'entreprendre aucune intervention sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement,
- ACCEPTE de faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :
 - * de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement,
 - en huit annuités au taux de 2,7 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,
 - * de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 COMMUNE DE POLIGNAC - AIRE DU COLLET : ACQUISITION DE LA PARCELLE BS 546 AUPRÈS DE LA COMMUNE DE POLIGNAC

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE l'acquisition à titre gracieux, de la parcelle BS 546, appartenant à la commune de Polignac, frais d'acte à la charge de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DU MARTOURET : CESSIION AU PROFIT DE MONSIEUR COLOMB ET DE MADAME PETIT, GESTIONNAIRES D'UNE ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur COLOMB et de Madame PETIT ou de toute personne physique ou morale agissant pour leur compte, d'une surface de 800 m² sur la zone du Martouret. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant de total de 8 000 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par délibération du Conseil communautaire du 22 décembre 2015 : « Zones d'activités de la Communauté d'agglomération : validation d'un nouveau principe encadrant les ventes de terrain à destination des entreprises ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 ZONE DE LAPRADE : CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ GEL 43

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- CÈDE la parcelle CD149 située sur la commune de Saint-Germain Laprade à la société GEL 43, ou toute personne morale s'y substituant, au prix de 13 € HT / m²,
- MAINTIENT les conditions de cession suivantes : mise en place d'une servitude de réseau de 5 m de large le long de la parcelle attenante à la propriété d'Entremont et obligation de clôturer la parcelle par les soins de GEL 43 ou de toute personne morale s'y substituant,
- DÉCIDE de l'acquisition d'une surface de 831 m² au prix de 13 € HT / m², correspondant à une emprise nécessaire à la régularisation d'équipements de voirie, frais en sus à la charge de GEL 43 ou toute personne morale s'y substituant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 ANCIEN SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EMBLAVEZ : CESSIION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VOREY-SUR-ARZON

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ACTE la désaffectation du bâtiment,
- APPROUVE la cession au profit de la commune de Vorey-sur-Arzon de l'ancien siège social de la communauté de communes de l'Emblavez (parcelle cadastrée AH 661) au prix de 40 000 € (pas de TVA) prix inférieur à l'estimation de France Domaine qui est de 61 000 €,
- ACCEPTE un étalement du paiement de la cession du bâtiment à la commune de Vorey-sur-Arzon sur 5 ans, suivant la requête figurant dans la délibération de la commune du 9 octobre 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 UNION RÉGIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES (URCOFOR) : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- ADHERE à l'Union Régionale des communes forestières à compter de l'année 2018,
- VALIDE le montant de la cotisation correspondante, soit 4 638 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE - BOOSTER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE - AXE A - DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRISES ET LE FAIRE SAVOIR : MISE EN PLACE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- ENGAGE un schéma directeur de développement économique et accepte dans cette perspective, d'engager une étude évaluée à 80 000 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le concours des fonds Leader, dans le cadre du programme Leader du Pays du Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 SUPPRESSION DES BOISEMENTS GÊNANTS ET DES FRICHES - DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL : MISE EN OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- APPROUVE la mise en œuvre du dispositif relatif à la suppression des boisements gênants et friches sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy,
- VALIDE la convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - ZONE D'ACTIVITÉS DE LA MARELLE : CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ COGRA

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- AUTORISE la cession au profit de COGRA, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, des parcelles G1030 et 1031 d'une contenance totale de 19 300 m² sur la zone de la Marelle à Craponne-sur-Arzon,
- APPROUVE cette transaction pour un montant total de 125 000 € H.T., sous réserve de l'estimation du service des Domaines, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,

- APPLIQUE les conditions définies par la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015 : « Zones d'activités de la Communauté d'agglomération : validation d'un nouveau principe encadrant les ventes de terrain à destination des entreprises ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES : APPROBATION D'UN 6ÈME AVENANT À LA CONVENTION EN VUE DE PROROGER DE 2 ANS LA DURÉE DE LA CONCESSION

Rapporteur : Monsieur Michel DECOLIN

- PROROGE de 2 ans la CPA portant à fin 2019 la validité de la concession d'aménagement concernée, confiée à la S.E.M. du Velay,
- APPROUVE le projet d'avenant n° 6 à la convention et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document utile à la réalisation de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 SARL JONGIT-HILAIRE (SALAISSONS DE FIX) : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- ALLOUE une subvention à l'immobilier d'entreprises de **25 741 €** à la SARL JONGIT-HILAIRE ou toute personne morale la représentant, calculée au taux de 5,03 % d'une dépense subventionnable maximum de 511 540,34 € HT concernant le projet décrit dans le corps de la présente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'octroi et au versement de la dite subvention ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence, étant entendu que le versement des aides est conditionné au respect des modalités d'intervention du dispositif d'aides de la Communauté d'agglomération en date du 27 septembre 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 PROGRAMME "100 CONSTRUCTIONS PUBLIQUES EN BOIS LOCAL" : PARTICIPATION

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYZONET

- SOLLICITE l'Union Nationale des Communes Forestières afin d'inscrire la maison de santé de Craponne au programme « 100 constructions publiques en bois local »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'inscription de ce projet à ce programme.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 30 OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE - DÉROGATIONS ACCORDÉES
PAR LES MAIRES : AVIS SUR LES PROJETS D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Monsieur Laurent MIRMAND

- ÉMET un avis défavorable au projet d'arrêté du Maire de la Commune de Vals Près Le Puy, visant à porter à 12, le nombre de dimanches concernés par la dérogation au repos dominical,
- ENTÉRINE le nombre maximum de « dimanches du Maire » à 5 pour l'année 2018, chaque commune ayant à se prononcer sur le nombre de dimanches pouvant faire l'objet d'ouvertures commerciales dans cette limite de 5.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 31 COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME "AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME" : DÉSIGNATION
D'UN REPRÉSENTANT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoît GIRODET

- NOMME comme représentant au Comité Régional du Tourisme :
 - Monsieur Jean-Benoît GIRODET

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 CONTRAT DE VILLE 2017 : RELIQUAT

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- APPROUVE les accords de subventions au titre du Contrat de Ville concernant le relais ados du Val-Vert à savoir :
 - séjour été « massif du Beaufortain » : 1 500 €,
 - sur les traces de Stevenson : 1 648 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions qui définissent les modalités d'attribution des subventions et leurs montants entre la Ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 33 COMITÉ LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) : EXAMEN DES DEMANDES
DE SUBVENTIONS POUR 2017**

Rapporteur : Monsieur André REYNAUD

- VALIDE le montant des subventions alloué dans le Contrat de Ville au titre du Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) pour l'année 2017,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions qui définissent les modalités d'attribution des subventions et leur montant entre chaque organisme et la Communauté d'agglomération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 34 SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS : RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE D'AIDE AUX
COMPÉTITIONS DES ÉQUIPES DE SPORT COLLECTIF ÉVOLUANT AU NIVEAU RÉGIONAL**

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- ATTRIBUE aux équipes de sport collectif évoluant au niveau régional, une aide aux compétitions pour la saison sportive 2016/2017 selon le tableau figurant ci-dessous :

CLUB	DISCIPLINE	EQUIPE	SOMME
AS CHADRAC	FOOTBALL	SENIORS DHR	2 000 €
US BLAVOZY	FOOTBALL	SENIORS DHR	2 000 €
SAUVETEURS BRIVOIS	FOOTBALL	SENIORS PHR	2 000 €
FC ESPALY	FOOTBALL	U 18 PHR	2 000 €
RC BRIVES	RUGBY	2ème SÉRIE REGION	2 000 €
BC SAINT PAULIEN	BASKET BALL	Région	2 000 €
FC VELAY FOOTBALL	FOOTBALL	Région	2 000 €
HOPC LE PUY CHADRAC	HANDBALL	Région	2 000 €
HBC LOUDES	HANDBALL	Région	2 000 €
TOTAL			18 000 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 35 PROJET D'EXTENSION DU PARCOURS DU GOLF À 18 TROUS : APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

APPROUVE le projet d'extension à 18 trous du parcours du golf du Puy-en-Velay,

APPROUVE le plan de financement suivant pour la réalisation de l'extension du parcours du golf du Puy-en-Velay :

Région Auvergne Rhône Alpes :	600 000 €
Réseau de Transport Electrique :	300 000 €
CNDS (20 % du montant de l'opération HT) :	300 000 €
CAPEV :	300 000 €

TOTAL 1 500 000 € HT

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de tous les organismes et collectivités susceptibles de financer le projet (notamment le C.N.D.S. et le Département),

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 70

Contre : 2

Michel LAURENT Alain LIOUTAUD

Abstention : 18

Jean-Paul BERARD, Roselyne BEYSSAC, Bernard BONNAL, Annie BOUCHET, Pierrette BOUTHERON, Gérard CONVERT, Laetitia CORNU, Eric DUNIS, Michel FILERE, Michel FORESTIER, Alain FOUILLIT, Cécile GALLIEN, Roland GOBET, Laurent JOHANNY, Jean-Noël LAPEYRE, Maguy MASSE, Paul MAURY, Gilbert MEYSSONNIER

N° 36 GOLF : TARIFS DE LA SAISON 2018

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- ADOPTE les tarifs hors taxe pour la saison 2018 du golf selon la grille tarifaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 AIDE AUX CLUBS SPORTIFS : AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB HANDISPORT, SAISON 2017/2018

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- APPROUVE la modification du cadencement des versements de la subvention de fonctionnement au club handisport défini par la convention de partenariat et de financement signée au titre de la saison sportive 2017/2018 :
 - premier versement à la signature de la convention,
 - deuxième versement au mois de janvier de la saison en cours,
 - reliquat en fin de saison et avant le 31/08 de la saison en cours.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat et de financement signée au mois de juin 2017 ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 PISCINES COMMUNAUTAIRES : HARMONISATION DES TARIFS APPLIQUÉS AUX COMITÉS D'ENTREPRISES ET AUX SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Eric RAVEYRE

- AUTORISE la suppression des valeurs inactives de la piscine de Lavoûte sur Loire utilisées pour la vente d'entrées aux comités d'entreprises et leur remplacement par des cartes informatisées,
- ADOPTE l'alignement du régime tarifaire appliqué aux comités d'entreprises de la piscine de Lavoûte sur Loire sur le régime tarifaire existant dans les autres piscines communautaire de la Communauté d'agglomération, tel que figurant dans la grille,
- ACCORDE la gratuité d'accès aux piscines communautaires de la Communauté d'agglomération aux écoles primaires et maternelles de son territoire, telle que figurant dans la grille tarifaire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 HÔTEL DIEU : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoît GIRODET

- VALIDE les tarifs proposés pour l'Hôtel-Dieu à savoir:

Salles de réunions du niveau 3 : 300 € la journée / 200 € la demi journée / Création d'un tarif 2h à 100 €,

Location Auditorium : 800 € la journée / 450 € la demi journée / Création d'un tarif 2h à 250 €,

Salle de rencontre (niveau 4) : On conserve les mêmes tarifs que la salle soit louée équipée ou nue (très rare) 600 € la journée/ 360 € la demi journée/ 450 € la soirée,

Salle d'expo (niveau 4) : Même tarif : 480 € la journée / 240 € la demi journée/ 450 € la soirée,

Salles de réunions du 5ème étage : 200 € la journée / 150 € la demi journée /Création d'un tarif 2h à 100 €.

Création de pack :

Auditorium + salle de rencontre :

la journée : 1000 € (soit 400 € de remise commerciale),
la demi journée : 700 € (soit 110 € de remise),
la soirée : 600 € (soit 100 € de remise).

Auditorium + salle de rencontre + salle d'expo :

la journée : 1500 € (soit 380 € de remise commerciale),
la demi journée : 900 € (soit 150 € de remise),
la soirée : 1000 € (soit 150 € de remise).

Salle de rencontre + salle d'expo :

la journée : 800 € (soit 280 € de remise commerciale),
la demi journée : 500 € (soit 200 € de remise),
la soirée : 700 € (soit 200 € de remise).

Les prestations type agent de sécurité, ménage ou régisseur ne seront pas modifiées.

Principe de gratuité

- *Hôtel Dieu*

La gratuité des sites est un véritable souci quant à la gestion de ces derniers. Le respect des lieux est bien souvent induit par une sanction financière.

Aussi, proposition est faite d'acter de manière formalisée ces gratuités selon des critères précis.

Manifestation payante : Aucune gratuité possible.

Manifestation gratuite :

- Services de l'Agglomération : réunions de services par exemple,
- Associations de l'Agglomération : Si c'est une association à but non lucratif, à caractère social, ou humanitaire.
- A destination des enfants de l'agglomération : Type expo-sciences, dictée du Tour,
- Avec un fort rayonnement : impliquant une promotion importante du territoire.

Il est bien entendu que ces gratuités s'opéreront sur demande du loueur et non sur proposition du service.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 SALLE DES ORGUES : MODIFICATION DES MODALITÉS DE LOCATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Benoît GIRODET

- APPROUVE les modalités de gratuité de la salle des Orgues.

Manifestations avec « entrée payante » : Aucune gratuité possible ;

Manifestation « entrée gratuite » :

- Services de l'Agglomération : Carrefour des Sports, réunions de services par exemple,

- Associations de l'Agglomération : si association à but non lucratif, à caractère social, humanitaire,
- A destination des enfants de l'agglo : type exposciences, dictée du Tour..
- Avec un fort rayonnement : impliquant une promotion importante du territoire.

Caution :

- Pétanque et Archers : 1000 € dans le cadre de l'organisation de tournois,
- Manifestations autres (salons, concerts) : 5 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : GRATUITÉ DES VISITES GUIDÉES POUR LES MOINS DE 18 ANS

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- DÉCIDE d'appliquer la gratuité aux moins de 18 ans pour les visites guidées destinées aux individuels à partir du 1^{er} avril 2018,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la délibération en ce sens.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- SOLLICITE auprès du ministère de la Culture le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire et son extension au nouveau territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne - Rhône Alpes,
- ACCEPTE l'attribution de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne - Rhône Alpes à la Communauté d'agglomération au titre de la programmation du Pays d'art et d'histoire,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 44 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - PROGRAMMATION 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- ACCEPTE l'attribution de subventions du Conseil Départemental de la Haute-Loire à la Communauté d'agglomération au titre de la programmation du Pays d'art et d'histoire,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 45 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME
LEADER VELAY POUR LE PROJET « CHEMINS DE TRAVERSESES »**

Rapporteur : Madame Madeleine RIGAUD

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme Leader,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),
- ACCEPTE l'attribution de cette aide,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de cette participation financière.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 SEML DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

PREND ACTE de la communication de ce rapport d'activité de la SEML du Velay pour l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

**N° 47 SEML DU VELAY : PRINCIPES D'AUGMENTATION DU CAPITAL, DÉSIGNATION DES
ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DECIDE du principe de souscrire à l'augmentation de capital de la SEML du Velay à hauteur de 172 000 € euros, dans le cadre de la procédure d'augmentation de son capital,
- DESIGNÉ Monsieur Michel JOUBERT
Monsieur Franck PAILLON

Monsieur Laurent MIRMAND

Monsieur Jean-Benoît GIRODET

pour assurer la représentation de la Communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration ; étant précisé que Monsieur Franck PAILLON siègera aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

- DESIGNER un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission d'Appels d'Offres de la SEML en tant que représentant du groupement de collectivités :
Titulaire : Monsieur Franck PAILLON
Suppléant : Monsieur Laurent MIRMAND
- AUTORISER ses membres au Conseil d'Administration à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées à ce titre,
- DOTE son Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 48 SPL DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2016 de la SPL du Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 49 SPL DU VELAY : CESSIION D' ACTIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-VIDAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DECIDE d'engager les démarches nécessaires à la cession de 15 actions représentant 2 550 € et de 750 € de réserves, au profit de la commune de Saint-Vidal en application des articles L.228-3 et L.228-4 du Code du commerce,
- DECIDE que cette cession s'effectue en application de l'article 1042 du Code général des impôts,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 SPL DU VELAY : CESSIION D' ACTIONS AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

- DECIDE d'engager les démarches nécessaires à la cession de 210 actions d'une valeur de 35 700 € de capital social et de 10 500 € de droits aux réserves, au profit du Département en application des articles L.228-3 et L.228-4 du Code du commerce,
- DECIDE que cette cession s'effectue en application de l'article 1042 du Code général des impôts,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 FONDS D'AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE (FART) : SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jérôme BAY

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat local d'engagement,

AUTORISE Monsieur le Président à affecter 50 000 € par an à ce programme.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 ABATTOIRS - REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2018 : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Gerard GROS

- APPROUVE les tarifs pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 VOIE VERTE : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PARTIE 1 : GENE Bret / AVENUE DES BELGES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de création d'un réseau d'éclairage public sur la voie verte, partie 1 : de GENE Bret commune de Brives-Charensac à l'avenue des Belges, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

- FIXE la participation de la Communauté de Communes au financement des dépenses à : 37 215,06 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

- INSCRIT à cet effet la somme de 37 215,06 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,

- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie d'intérêt communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 VOIE VERTE : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, PARTIE 2 DE GENE Bret À L'IMPASSE DU VIADUC, AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de création d'un réseau d'éclairage public au niveau de la voie verte de GENE Bret à l'impasse du Viaduc sur la commune de Brives-Charensac cités

- en référence, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
 - FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à : **30 421,82 €** et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
 - INSCRIT à cet effet la somme de **30 421,82 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
 - ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie d'intérêt communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 VOIE VERTE : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU NIVEAU DU PARKING DE GENEURET HAUT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de création d'un réseau d'éclairage public sur la voie verte au niveau du parking de GENEURET HAUT sur la commune de Brives-Charensac en référence, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Communauté d'Agglomération est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'Agglomération au financement des dépenses à : **15 635,02 €** et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **15 635,02 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie d'intérêt communautaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 PARKING D'ESTROUILHAS : AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX DE CRÉATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de création d'un réseau d'éclairage public au niveau du parking d'Estrouilhas, présenté par Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'Agglomération au financement des dépenses à **48 741,38 €** et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du

Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

INSCRIT à cet effet la somme de : **48 741,38 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 57 ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADHÈRE à l'Établissement Public Loire,
- APPROUVE les statuts de l'Établissement Public Loire,
- DÉSIGNE Monsieur Jean Paul BRINGER (titulaire) et Monsieur Willy GUIEAU (suppléant) de la Communauté d'agglomération à l'Établissement Public Loire,
- INSCRIT les crédits budgétaires pour régler le montant de l'adhésion à l'Établissement Public Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 ANCIENNE PISCINE CÉLESTIN QUINCIEU : APPROBATION DE L'A.V.P ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Franck PAILLON

- APPROUVE l'Avant-Projet-Provisoire relatif à la réhabilitation de l'ancienne Piscine Quincieu en salle polyvalente présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre FABRE/SPELLER,
- APPROUVE le plan de financement de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes en lien avec cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 63

Contre : 2

Gérard CHAPPELLE Laurent JOHANNY

Abstention : 25

Magalie ALLIBERT, Sylvie BARBE, Annie BOUCHET, Gérard CONVERT, Laetitia CORNU, Didier DANTONY, Eric DUNIS, Jean-Claude EYRAUD, Pierre FAYOLLE, Michel FILERE, Michel FORESTIER, Alain FOUILLIT, Cécile GALLIEN, Jean-François GISCLON, Roland GOBET, Albert HERITIER, Nadine HERITIER BRANCO, Jean-Noël LAPEYRE, Michel LAURENT, Alain LIOUTAUD, Maguy MASSE, Gilbert MEYSSONNIER, Christine NOTON, René SAINTENAC, Maurice VALENTIN

N° 59 TABLEAU DES EMPLOIS : MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE les créations de postes au tableau des emplois suivantes :

- 11 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 28/35,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet 21/35,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 6 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet et 1 à temps non complet 30/35,
- 1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,
- 3 postes de technicien à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'ETAPS,
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 28/35,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 23/35,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

-APPROUVE le principe des mises à disposition ci-après :

- Monsieur Emmanuel ROLHION, agent de la Communauté d'agglomération, mis à la disposition de la Ville, à raison de 50 % de son temps de travail (temps complet) pour assurer les missions de Chef de service Réglementation, Etat Civil et Élections, du 25 septembre 2017 au 24 septembre 2018,
- Madame Hélène CHAMPEFORT, agent du SIVU de Solignac sur Loire, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération (service Petite Enfance), à raison de 5 heures hebdomadaires, pour assurer des missions de secrétariat et de comptabilité dans le bureau de la micro-crèche de Cussac sur Loire, du 1er janvier 2017 au 30 juin 2019,
- Madame Sylviane VARENNE, Agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des Eaux du Besson Roulon, à raison de 7 heures hebdomadaires du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour assurer l'accompagnement de l'agent recruté pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement qui sera mis à la disposition du Syndicat intercommunal d'adduction des Eaux du Besson Roulon à hauteur de 30 % dès sa prise de fonction,
- Monsieur René GORY, agent de la commune de Vazeilles-Limandre, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 25 % de son temps de travail (soit 8h45 hebdomadaires), du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,
- Monsieur Francis AVOUAC, agent de la commune de Ceyszac, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 25 % de son temps de travail (soit 8h45 hebdomadaires), du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,
- Monsieur André QUEYRON, agent de la commune de St-Jean-de-Nay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 40 % de son temps de travail (soit 14h hebdomadaires), du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,
- Messieurs Yves BRENAS et M. Erwan VIGOUROUX, agents de la commune de Bains, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 40 % de leur temps de travail, soit 14h hebdomadaires, du 1er janvier au 31 décembre 2019,

- Monsieur Rudy MATHIEU, agent de la commune de St-Vidal, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération (Direction Eau et Assainissement), à raison de 70 % de son temps de travail, soit 24h30 hebdomadaires, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 RÉSEAU DE CHALEUR BOIS : AVENANT N° 2 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Willy GUIEAU

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique à partir d'un réseau de chaleur bois.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 62 PARTICIPATIONS ANNUELLES 2018 : AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer le versement d'acomptes, à la demande des structures (associations, syndicats, régies dotées de l'autonomie financière,...), à hauteur maximum de 3/12ème de la participation versée en 2017. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget principal 2017 telle que décrite ci-dessous et reprise par chapitre :

1 - Section de fonctionnement : 1 400 000 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » + 1 400 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 1 000 000 €

Ce montant prévisionnel de 1 000 000 € est inscrit pour tenir compte de l'ajustement des attributions de compensation dès l'exercice 2017 sur la base des rapports de la CLECT des 4 juillet et 14 décembre.

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 400 000 €

Subvention du Département pour la participation aux dépenses de fonctionnement du Musée.

2 - Section d'investissement : 91 200 €

Compte tenu de l'avancement de certains programmes, il convient d'ajuster les crédits suivants :

En dépenses :

- Opération 165 « Entrée d'agglomération Est »	81 200 €
- Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »	- 171 500 €
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes »	181 500 €

En recettes :

- Opération 149 « »Stand de tir de Beaulieu »	50 000 €
- Opération 157 « Musée »	821 700 €
- Opération 165 « Entrée d'agglomération Est »	81 200 €
- Opération 304 « Mise en lumière du patrimoine » (LEADER)	200 000 €
- Opération 83 « FISAC Aides aux entreprises » Ex communauté de Communes Portes d'Auvergne (LEADER)	34 708 €
- Opération 93 « Plateforme IUT »	180 654 €
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »	1 400 000 €
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes »	- 2 677 062 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées, soit 2 565 300 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 65 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2017 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération telle que décrite ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : + 181 000 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général : - 105 000 €

Compte 60221 Carburants : - 60 000 €

Compte 611 Sous-traitance générale : - 45 000 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : + 286 000 €

Compte 6411 Salaires appointements : + 45 000 €

Compte 6451 Cotisations URSSAF : + 236 000 €

Compte 6454 Salaires Pôle Emploi: + 5 000 €

Recettes de fonctionnement : + 181 000 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : + 181 000 €

Compte 734 : versement transport : + 181 000 €

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 BUDGET "ABATTOIR COMMUNAUTAIRE" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2017 telle que décrite ci-dessous :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 8 300 €

Globalement les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 8 300 € matérialisant une gestion rigoureuse et une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 116 029 €

Un récent contrôle effectué par les services de l'URSSAF Auvergne a fait ressortir la nécessité d'effectuer diverses régularisations pour un montant de 82 850 €, liées pour l'essentiel à :

- une application imparfaite des dispositions de la loi dite « Fillon » relative aux modalités de réduction des charges pour les bas salaires,
- dans le même contexte, des corrections financières s'imposent, portant sur les volets prévoyance allocations familiales et transport.

Sans préjuger du règlement du dossier il convient donc de prévoir ce montant pour honorer le redressement qui nous est signifié.

Par ailleurs, afin d'accompagner l'augmentation de la production, un réajustement des crédits de 33 179 € est nécessaire.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 1 400 €

Cette somme correspond au montant d'admissions en non valeur, constatées à l'issue de l'application de procédures infructueuses.

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » - 7 329 €

La réduction des dépenses imprévues permet d'équilibrer la décision modificative.

Par ailleurs, l'inscription de recettes supplémentaires équilibre la section de fonctionnement :

Chapitre 70 « Vente de produits » : + 97 650 €

Cet ajustement est lié à une bonne tenue de l'activité en 2017. Non seulement le secteur abattage enregistre

une hausse des volumes traités (+ 5%), mais le secteur découpe/transformation a également été très actif.

Chapitre 013 « Atténuation des charges » : + 2 950 €

Ce crédit supplémentaire correspond au décalage d'encaissements d'indemnités journalières d'agents en arrêt de travail.

Chapitre 77 « Produits des cessions des Immobilisation » : + 1 200 €

Ce compte enregistre la cessions de deux véhicules.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 BUDGET GOLF : VOTE ANTICIPÉ DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- DÉCIDE d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2018, les dépenses d'investissement, dans la limite des sommes indiquées, soit 36 900 euros.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 BUDGET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget des zones d'activités économiques 2017 telle que décrite ci-dessous :

1 – Section de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 043 Opération d'ordre de transfert entre sections**
71355 « Variation des stocks de terrains aménagés » : 200 000 €. Cette somme correspond à l'ajustement de crédits pour constater les stocks en fin d'année.
- L'équilibre de la section de fonctionnement s'effectue par une diminution à même hauteur des produits de cessions (Chapitre 70 « Produits des services » : - 200 000 €.

2- Section d'investissement : 200 000 €

Dépenses d'investissement :

- **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections**
3555 « Terrains aménagés » : 200 000 € permet d'ajuster le stock final.

Recettes d'investissement :

- L'équilibre de la section s'effectue par l'augmentation de l'emprunt pour le même montant (Chapitre 16 « Emprunts en euros ») : 200 000 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : AJUSTEMENTS PROVISOIRES SUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : Monsieur Adrien DEFIX

- ADOPTE le principe de la modification des attributions de compensation des communes, à titre provisoire, sur la base du rapport des CLECT du 4 juillet et 14 décembre, dès l'exercice 2017,
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches en vue de la régularisation correspondante.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT